

SEANCE DU 04 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre du mois de juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, DUBOURG Jean-Luc, GOURD Allain, COLLE Amélie, FLORY Rémi, MODET Denis, MODET Fabienne, PORTEJOIE Philippe, VIDEAU Amadine.

Étaient absents : LASSALLETTE Sébastien et LIMOUZIN Jérôme.

COLLE Amélie est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

Table des matières

1. Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021.....	1
2. Travaux de voirie	1
3. Point sur les travaux de la mairie	2
4. Avis sur le Pacte de Gouvernance CDC.....	2
5. Projet GAIA	2
6. CRTE point sur les projets inscrits	2
7. DSIL Logement communal.....	3
8. Affectation bâtiment municipal pour les mariages.....	3
9. Redevance Occupation du domaine public 2021 – Orange	3
10. Numérisation des actes d'état civil de moins de 100 ans	3
11. Délibération pour l'affectation de la reprise du tracteur au budget	4
12. Questions diverses	4

1. Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021

Les permanences des bureaux électoraux ont été fixées afin d'assurer le bon déroulé des élections. En plus du Conseil Municipal, quelques électeurs se sont mobilisés pour être également assesseurs.

Afin de faciliter l'organisation des élections dans le respect des consignes sanitaires, celles-ci se tiendront dans la salle des fêtes. La commune ayant l'obligation d'informer individuellement chaque électeur du changement d'emplacement des bureaux de vote, le Conseil Municipal va distribuer dans les boîtes aux lettres l'information mercredi 9 juin à 19h.

2. Travaux de voirie

Le budget prévisionnel 2021 pour la réfection du trottoir en béton désactivé au niveau de l'Eglise et du cimetière ; le long de la RD 230 était de 5.000 € mais le devis reçu s'élève à presque 10 000 €.

Après les travaux de réfection de chemins ruraux, environ 3 km, la commune va demander leur classement en voies communales auprès de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-

Mers et ainsi permettre de bénéficier de crédits supplémentaires pour l'entretien des VC les prochaines années. Cela devrait représenter 6 000.00 € supplémentaires.

Un prestataire a été sélectionné pour le curage des fossés et le dérasement des bas-côtés

3. Point sur les travaux de la mairie

Les travaux se poursuivent à la mairie. La prochaine étape est la pose des menuiseries programmée vers le 15 juin. Le carreleur interviendra ensuite pour la pose du sol ; l'électricien procédera aux branchements en suivant. Fin juin - début juillet, les travaux devraient être terminés.

Concernant la pièce à l'étage, un devis a été demandé pour la pose de plaque de placoplâtre. Laetitia fera la peinture ensuite.

4. Avis sur le Pacte de Gouvernance CDC

Le Pacte de Gouvernance a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci, après en avoir discuté, estime que le projet de pacte de gouvernance de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ne précise pas suffisamment les modalités et moyens d'application mis en œuvre et de ce fait, demande à Monsieur le Maire de s'abstenir lors de vote de ce pacte au prochain Conseil Communautaire.

5. Projet GAIA

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-deux-Mers a été sélectionnée pour faire partie du projet GAIA. Ce projet porté par le Communauté de Communes a pour objectif de faciliter le retour à l'emploi de jeunes en décrochage scolaire ou au chômage. En effet, sur le territoire de la Communauté de Communes, de nombreux jeunes sont sans activité et sans diplôme. L'objectif est ainsi de proposer des chantiers simples et rémunérés à des jeunes pour leur remettre le pied à l'étrier. La rémunération est prise en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les chantiers concernent des petits travaux, notamment de la peinture. La commune doit uniquement prendre à sa charge la peinture.

Sur la commune de Mourens, 220 m² ont été estimés sur l'école comme pouvant nécessiter un rafraîchissement. Malheureusement, d'après l'interlocutrice de la Communauté de Communes, une surface d'au moins 1 500 m² est nécessaire pour pouvoir constituer un chantier. Aussi, le dispositif ne semble pas adapté à une petite commune rurale disposant de peu de bâtiments communaux.

6. CRTE point sur les projets inscrits

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) offre la possibilité aux communes de proposer leurs projets de territoire pour les six prochaines années. Le CRTE a vocation de regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités et se substitue aux contrats de ruralité.

La commune de Mourens a inscrit plusieurs projets avec des demandes d'aide financière.

Un premier projet a été déposé pour le changement de la chaudière à fioul du logement communal dans le bourg. Entre temps, la demande déposée à la sous-préfecture dans le cadre du DSIL a été acceptée.

La commune recevra dans ce cadre une subvention à hauteur de 60 %. Le projet est par conséquent retiré du CRTE.

Le second projet déposé consiste en la création d'une plateforme de broyage. Il a été inscrit pour 25 000 € afin de financer l'aménagement de la zone avec une clôture.

Le troisième projet déposé concerne la rénovation énergétique de la Mairie afin d'installer une pompe à chaleur pour 14 000 €.

Le quatrième projet concerne la rénovation énergétique des logements communaux pour 70 000 €.

Le cinquième projet concerne l'aménagement de logements durables et intergénérationnels afin de répondre aux enjeux de la transition démographique du territoire. Une date de dépôt de permis de construire est prévue pour 2022 avec un début de projet en 2023-2026. Le montant est estimé à près de 500 000 €.

Ces prévisions ne sont en l'état que des projets à étudier dans le cadre du plan de relance.

7. DSIL Logement communal

Le dossier pour le remplacement de la chaudière du logement communal du bourg a été accepté. La commune percevra une subvention à hauteur de 60 %, soit 8 500 €. Le devis a été approuvé ; mais l'entreprise ne pourra intervenir qu'en 2022.

8. Affectation bâtiment municipal pour les mariages

La Mairie a informé Madame la Procureure de la République de la volonté de la commune de pouvoir célébrer les mariages dans la salle des fêtes. En effet, l'espace disponible à la Mairie est limité pour pouvoir célébrer des mariages de manière confortable et sécurisée.

En l'absence d'avis défavorable sous 2 mois, l'accord sera tacite.

9. Redevance Occupation du domaine public 2021 – Orange

Le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021. Les montants « plafonds » sont les suivants :

- Domaine public routier communal aérien : 55.05 €/km
- Domaine public routier communal souterrain : 41,29 €/km

Sur la commune, la RODP est basée sur 9.509 km de réseau aérien et 0.280 km de réseau souterrain.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les montants plafonds de la redevance ci-dessus. Cela représente une recette de 414 € ; la RODP de 2020 était de 417 €.

10. Numérisation des actes d'état civil de moins de 100 ans

(À ce sujet, des corrections et des précisions ont été faites suite aux explications données par M. le Maire)

Gironde Numérique propose une commande mutualisée pour la numérisation des actes d'état civil de moins de 100 ans par la Société NUMERIZE. 1 077 actes d'état civil ont été répertoriés. Chaque numérisation coûtera 45 centimes, soit un total de 585 €.

Les actes seront numérisés dans les locaux de Gironde Numérique à Bordeaux. La durée de ce travail est d'une semaine et consiste à :

- Numérisation des actes, recadrage et gommage des impuretés, rassemblement des données sur une seule page ;
- Double saisie manuelle des actes et contrôle qualité ;
- Création d'une base de données (indexation) compatible avec le logiciel d'état civil.

Les avantages :

- Pas de perte de temps à chercher et photocopier les actes ;
- Intégration des données au logiciel d'état civil ;
- Eviter la manipulation des registres et actes anciens parfois abîmés ;
- Répondre aux exigences COMEDDEC (échanges dématérialisés de données d'état civil avec les notaires et les collectivités).

11. Délibération pour l'affectation de la reprise du tracteur au budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la reprise du tracteur, il y a lieu de procéder aux régularisations des prévisions budgétaires ci-dessous et demande l'avis des membres présents :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6288 : Autres services extérieurs	19 200,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 200,00 €			
R 775 : Produits des cessions d'immob.			19 200,00 €	
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			19 200,00 €	
Total	19 200,00 €		19 200,00 €	
Total Général		-19 200,00 €		-19 200,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

12. Questions diverses

- Un rallye de navigation de vieilles voitures se tiendra le 11 juillet avec un arrêt point de contrôle à Mourens l'après-midi à la salle des fêtes ;
- Le mardi 15 juin, un test de remontée des résultats des élections sera réalisé ;
- SIRS du CES de Sauveterre de Guyenne : il est nécessaire de régulariser la sortie du syndicat de la commune de Rimons qui n'utilise plus les services du SIRS puisqu'elle est rattachée au collège de Monségur ; les statuts sont à refaire. Un comité Syndical se tiendra le 11 juin 2021 ;
- Semaine du Développement Durable 2021 : en septembre se tiendra la semaine du développement durable. La commune de Mourens avec l'école va proposer des animations ;
- Les travaux de fauchage ne peuvent pas être réalisés par Laetitia (LM Service) avec le tracteur de la commune car son statut d'autoentrepreneur ne le permet pas. La commune va faire appel à un artisan pour réaliser un passage avec l'équipement communal. La réduction des interventions de Laetitia financera le recours à un chauffeur artisan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.